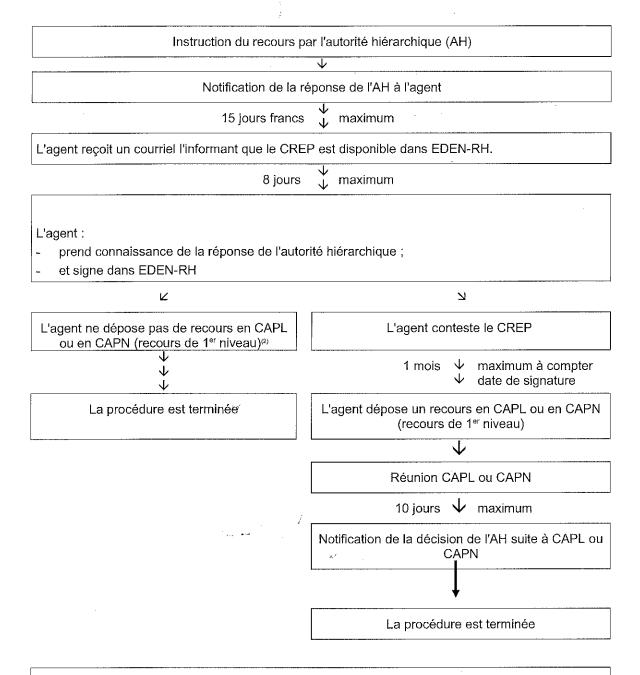
Synthèse de la procédure

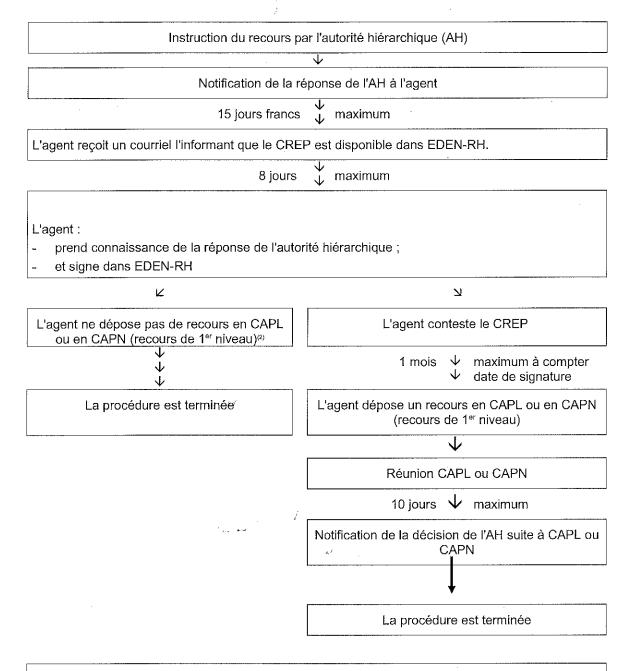
Les différentes étapes de la procédure sont résumées ci-après :

Le service RH de la direction : ouvre la campagne au niveau local; fixe la date limite des entretiens dans le respect du calendrier national; procède aux réunions de cadrage avec les SHD. L'évaluateur programme les entretiens. 8 jours minimum L'évaluateur : procède à l'entretien avec l'agent ; saisit le CREP dans EDEN-RH; et le transmet, via l'application EDEN-RH, à l'agent. 8 jours maximum L'agent: reçoit un courriel l'informant que le CREP est disponible dans EDEN-RH; prend connaissance du CREP; le complète de ses observations le cas échéant et le signe (signature dématérialisée) ; le transmet, via EDEN-RH, à l'autorité hiérarchique pour visa. ____15 jours maximum (1) Visa de l'autorité hiérarchique L'évaluateur notifie à l'agent le CREP visé par l'autorité hiérarchique L'agent reçoit un courriel l'informant que le CREP est disponible dans EDEN-RH. 8 jours maximum (1) L'agent: prend connaissance du CREP visé par l'autorité hiérarchique ; signe le CREP dans EDEN-RH ĸ Z L'agent ne conteste pas le CREP L'agent conteste le CREP 15 jours francs maximum à compter date de signature La procédure est terminée Recours auprès de l'autorité hiérarchique

.../...



- (1): Le défaut de signature dans les délais équivaut à un refus de signature et la procédure passe à l'étape suivante.
- (2): recours déposés par les géomètres cadastreurs, les agents techniques et les agents de la DGFiP placés en service détaché dans d'autres administrations



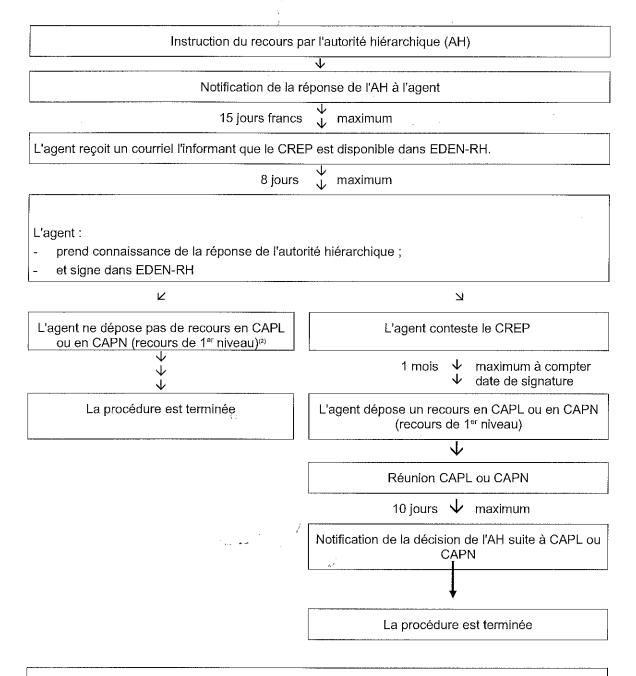
- (1): Le défaut de signature dans les délais équivaut à un refus de signature et la procédure passe à l'étape suivante.
- (2): recours déposés par les géomètres cadastreurs, les agents techniques et les agents de la DGFIP placés en service détaché dans d'autres administrations

Synthèse de la procédure

Les différentes étapes de la procédure sont résumées ci-après :

Le service RH de la direction : ouvre la campagne au niveau local; fixe la date limite des entretiens dans le respect du calendrier national; procède aux réunions de cadrage avec les SHD. L'évaluateur programme les entretiens. 8 jours minimum L'évaluateur : procède à l'entretien avec l'agent ; saisit le CREP dans EDEN-RH; et le transmet, via l'application EDEN-RH, à l'agent. 8 jours maximum L'agent: reçoit un courriel l'informant que le CREP est disponible dans EDEN-RH; prend connaissance du CREP; le complète de ses observations le cas échéant et le signe (signature dématérialisée) ; le transmet, via EDEN-RH, à l'autorité hiérarchique pour visa. __15 jours maximum (1) Visa de l'autorité hiérarchique L'évaluateur notifie à l'agent le CREP visé par l'autorité hiérarchique L'agent reçoit un courriel l'informant que le CREP est disponible dans EDEN-RH. maximum (1) 8 jours L'agent : prend connaissance du CREP visé par l'autorité hiérarchique ; signe le CREP dans EDEN-RH 10 Z L'agent ne conteste pas le CREP L'agent conteste le CREP 15 jours francs maximum à compter date de signature La procédure est terminée Recours auprès de l'autorité hiérarchique

.../...



- (1): Le défaut de signature dans les délais équivaut à un refus de signature et la procédure passe à l'étape suivante.
- (2): recours déposés par les géomètres cadastreurs, les agents techniques et les agents de la DGFIP placés en service détaché dans d'autres administrations